

## Chantier n° 1.2 - Déployer le projet agro-écologique au niveau régional

### Objectif général

L'ambition du projet agro-écologique est de combiner performance économique, performance environnementale et performance sociale, dans toutes les formes de l'agriculture française.

Le niveau régional, où se situent les compétences du développement économique, de l'aménagement du territoire ou encore de la formation, a vocation non seulement à mettre en œuvre le projet en territorialisant les chantiers ouverts au niveau national mais aussi à élaborer, à organiser et à décliner une stratégie originale basée sur les caractéristiques propres de ses territoires et de ses filières, complémentaire du cadre national. La prise en compte de la diversité des approches régionales sera gage d'efficacité sur le terrain du projet national dans son ensemble

La gouvernance générale du chantier et de ses différentes actions sera assurée par l'Etat (DRAAF) et par la Région.

Les actions envisagées visent à faire émerger un partenariat durable pour le projet agroécologique entre l'Etat, la Région et leurs principaux partenaires dans ce domaine, tout particulièrement la chambre régionale d'agriculture et le réseau des chambres départementales d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) et les réseaux spécialisés.

### **Action 1 : identifier et mobiliser un réseau régional ouvert de référents techniques en agro-écologie**

Afin de mutualiser les expériences et de rapprocher la recherche, l'expertise technique et le développement au niveau régional, cette action vise à constituer et à faire vivre dans la durée un réseau de référents scientifiques et techniques, connaissant bien les agrosystèmes de la région, à partir des ressources locales des instituts de recherche, des instituts techniques, des organismes de développement et notamment des chambres d'agriculture, des organismes de conseil, des filières spécialisées et de l'agriculture biologique, des établissements d'enseignement agricole supérieur et technique, mais aussi des agences de l'eau, et des services de l'État et des collectivités territoriales disposant d'une compétence technique avérée, et en cohérence avec les réseaux mixtes technologiques (RMT) existants ainsi qu'avec les actions conduites au niveau national.

Ce réseau, identifié à l'initiative de l'État et de la Région, a vocation à être mobilisé régulièrement pour l'élaboration de la stratégie régionale mais aussi pour l'expertise des projets mis en œuvre au niveau régional voire pour les impulser. Il n'a pas forcément vocation à se réunir physiquement très souvent mais doit pouvoir fonctionner comme un lieu d'échanges et de ressources pour les acteurs publics en région en matière d'agro-écologie.

Sa mise en place et son fonctionnement, en particulier son animation, sont fixés au niveau régional, en s'appuyant sur les compétences techniques et institutionnelles des différents partenaires et en cohérence avec les dispositions concernant la capitalisation des innovations issues des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Échéance : décembre 2014.

## **Action 2 : constituer une plateforme régionale de démonstration en agro-écologie**

En matière de développement, l'acquisition et la diffusion de références démonstratives s'impose. Sur le terrain, l'agro-écologie ne progressera rapidement et valablement que si des expériences réussies selon les critères de la performance économique, environnementale et sociale sont capitalisées et mutualisées.

L'action proposée vise à constituer peu à peu une plateforme régionale de démonstration en agro-écologie, à partir des expériences réussies dans leur diversité, et en valorisant notamment le réseau des exploitations de l'enseignement agricole.

Cette plateforme régionale de démonstration a vocation à être alimentée par les réseaux préexistants ou à construire : fermes DEPHY, GIEE au fur et à mesure de leur reconnaissance, « groupes opérationnels » du PEI, exploitations agricoles des établissements d'enseignement, stations d'expérimentation, etc.. L'objectif recherché est de mettre en relation les différents acteurs impliqués dans l'expérimentation et de faciliter la diffusion des résultats par tous moyens appropriés.

Sa mise en œuvre doit pouvoir laisser une large place à la valorisation de l'innovation et s'appuiera en particulier sur le partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour une agriculture durable et sur le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR). Cette plateforme devra alimenter les dispositifs de capitalisation en cours de construction dans le cadre de l'objectif 3 du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) (cf. action 1.1 du chantier n°2.1).

La mise en place et le fonctionnement de cette plateforme régionale, en particulier son animation, sont fixés au niveau régional, en s'appuyant sur les compétences techniques et institutionnelles des différents partenaires et en cohérence avec l'organisation de l'animation des réseaux participant à cette plateforme et avec les dispositions concernant la capitalisation des innovations issues des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Échéance : premier trimestre 2015, puis mise à jour en continu

## **Action 3 : former des relais au sein des services de l'Etat et des collectivités territoriales**

Sans attendre l'élaboration d'une stratégie régionale, le plan national d'action « Enseigner à produire autrement » mobilise les DRAAF dans l'objectif d'élaborer d'ici fin septembre 2014 un projet régional impliquant les établissements publics de l'enseignement agricole et en priorité leurs exploitations agricoles et, sur la base du volontariat, les établissements du privé.

En parallèle, et afin de pouvoir former en priorité des relais au sein des services déconcentrés et des établissements publics, le réseau des délégués formation continue et des correspondants agroécologie des DRAAF et de l'enseignement agricole est d'ores et déjà mobilisé.

L'action proposée vise à augmenter le périmètre du réseau en sensibilisant au cours des deux prochaines années les agents de l'État et de ses établissements publics, et des collectivités territoriales qui le souhaitent, par une offre de formation continue adaptée et régulière.

Échéance : automne 2014 à l'occasion de l'élaboration des programmes de formation continue

#### **Action 4 : élaborer une stratégie de développement de l'agro-écologie en région**

La stratégie régionale doit s'appuyer sur un diagnostic de l'agriculture régionale mettant en évidence ses forces et ses faiblesses. Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD), le programme de développement rural régional (PDRR) et le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) constituent des documents de référence pour l'élaboration de la stratégie régionale.

L'élaboration de cette stratégie est partagée par l'ensemble des acteurs selon une gouvernance adaptée largement participative, reposant sur un comité de pilotage régional ad hoc coprésidé par l'État et la Région et constitué le cas échéant à partir d'un comité préexistant. Elle s'appuie notamment sur l'expertise du réseau régional de référents techniques et scientifiques.

La stratégie régionale a vocation à identifier les principaux leviers pour progresser en matière de performances économique, environnementale et sociale, en tenant compte des filières et des territoires présents en région. La stratégie s'attache particulièrement à diffuser les pratiques d'agroécologie au sein des filières économiques. Elle doit notamment permettre d'orienter les programmes de formation et les actions de communication, les critères de sélection des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), les soutiens économiques et les critères de priorité de financement, tous les leviers qui sont définis en région.

Échéance : juin 2015

#### **Action 5 : décliner les priorités en faveur de l'agro-écologie dans le PDR de la région**

L'efficacité de la stratégie de développement de l'agro-écologie en région (cf. action 4) repose sur des moyens dont l'essentiel est inscrit dans le cadre du programme de développement rural régional, dont l'autorité de gestion est la Région.

Un exposé annuel des cofinanceurs devant le comité de pilotage ad hoc permettra d'informer l'ensemble des partenaires des mesures financières d'accompagnement des investissements, des pratiques, de la formation, de l'innovation, etc. contribuant à des progrès en matière de performance agro-écologique (notamment partenariat européen pour l'innovation, majoration des aides à l'installation, plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations, mesures agroenvironnementales et climatiques...).

Par ailleurs, la note d'instruction DGPE/SDPE/2016-502 du 16 juin 2016 prévoit la mise en place d'une commission agro-écologie, qui traitera en particulier du volet régional du plan Ecophyto II. Elle sera un lieu d'échange entre les partenaires et autour des projets agro-écologiques du territoire.

Échéance : 2015, puis rythme annuel

#### **Articulation de ce chantier avec les plans**

Tous les plans devront être traités à l'échelon régional mais certains le précisent particulièrement.

Il existe un volet régional du plan Ecophyto (traité notamment dans la commission agro-écologie).

Dans le cadre du plan EMAA, une analyse régionale des flux d'azote est préconisée.

Le plan bien-être animal sera décliné au niveau régional (CROSPAV) et des cellules opérationnelles de prévention de la maltraitance animale seront mises en place.